Fiche projet/initiative pour l'interface Terra Congo

Domaines d'activité	REDD+
Nom	Projet pilote REDD géographiquement intégré de Mambasa
Porteur de Projet	Wildlife Conservation Society (WCS)
Correspondant principal	Jean-Remy Makana (jmakana@wcs.org)
Partenaires Institutionnel	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
Partenaire Technique	OSAPY, CDPE, Université de Kisangani (Unikis)
Partenaire financiers	Banque Africaine de Développement (CBFF)
Stade d'approbation nationale	Homologué (de facto)
Date de début/ fin	Juillet 2011/décembre 2031
Localisation administrative	Territoire de Mambasa, District de l'Ituri, Province Orientale
Budget (CAPEX)	2.960.000 €
Stade de financement (CAPEX)	Financement acquis
Finance carbone ou autres sources pérennes (OPEX)	Recherche de financement
Liens avec la Stratégie Nationale (Thématiques principales abordées parmi les 30 thématiques de la Construction de la Stratégie)	Le projet aborde plusieurs thématiques de la construction de la stratégie nationale : 1. Environnement et foret : thèmes 1,2 et 5 2. Agriculture : thèmes 7, 8 et 10 3. Autres secteurs : thème 11 4. Options supports : thèmes 19, 20, 22, 23, 25 et 26
Description	Le projet vise une réduction de la déforestation de 0,19% à 0,10% dans son périmètre. Pour ce faire il prévoit de rémunérer les populations qui aideront à réaliser les activités de reboisement, de renforcer les capacités des bénéficiaires, de promouvoir des activités génératrices de revenus en agriculture et agro- foresterie (augmentation du budget des ménages de 20%) et d'établir des plans d'aménagement des terroirs. Le projet contribuera aussi à organiser, planifier et quantifier les besoins pour la mise en œuvre d'une stratégie de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation (REDD+). Il contribuera en outre à concevoir les outils techniques nécessaires à la mise en œuvre de la REDD grâce à des activités pilotes qui seront testées dans le Territoire de Mambasa. Le projet prévoit de participer au système national de Monitoring, Rapportage et Vérification (MRV), à travers l'analyse des données locales et un renforcement des capacités de l'Université de Kisangani (UNIKIS). Il aidera à élaborer de manière participative un plan d'aménagement et de développement agricole à l'échelle de ses diverses zones d'intervention qui comprennent : la Réserve de Faune à Okapi, les Zones de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (ZGCRN), la Forêt de production permanente et la Forêt protégée sans affectation.
Commentaires	La mise en œuvre du projet a déjà commencé avec la mise en place de l'unité de gestion du

	projet, la publication des appels d'offre pour l'acquisition du matériel roulant et pour le recrutement du personnel technique et des consultants. Un atelier de lancement sera organisé au niveau de Kisangani, chef lieu de la province Orientale, dans les prochaines semaines.
Lien avec le site web du registre	

Annexe

Projet Pilote REDD+ Géographiquement Intégré de Mambasa Territoire de Mambasa, District de l'Ituri Province Orientale.

1. Aperçu général du projet

1.1 Le Territoire de Mambasa, situé au nord-est de la République Démocratique du Congo (RDC), est un des plus menacés par la déforestation et la dégradation de la forêt. Le projet «Projet Pilote REDD+géographiquement intégré de Mambasa» a donc pour objectif sectoriel de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans le bassin du Congo. Ses objectifs spécifiques sont : (i) augmenter la couverture forestière et améliorer les conditions de vie des populations riveraines des forêts; et (ii) établir des conditions de base pouvant permettre à la RDC d'être éligible aux avantages des marchés du carbone et de paiement des services d'écosystème. La durée du projet est de deux ans et demi et son coût total est estimé à 2.956.091 €, dont la totalité du financement sera couverte par un don de 2,96 millions d'euros du FFBC. En effet, en approuvant la note de concept du projet, le CD du FFBC a aussi approuvé le plan de

financement prévisionnel y afférent, dans lequel ne figurait pas de contribution du gouvernement. La décision du CD vaut donc dérogation à la disposition 5.2 des Procédures opérationnelles du FFBC sur le partage des coûts.

12 Le projet a été identifié et préparé sous l'égide du Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme (MECNT) avec l'assistance de la Wildlife Conservation Society (WCS), une ONG internationale, qui en sera l'agence d'exécution. En effet le MECNT a signé un protocole d'accord avec la WCS pour lui confier la gestion du projet. Les ressources du don FFBC serviront à rémunérer les populations qui aideront à réaliser les activités de reboisement (réduction de la déforestation de 0,19% à 0,10%), à renforcer les capacités des bénéficiaires, à promouvoir des activités génératrices de revenus en agriculture et agro- foresterie (augmentation du budget des ménages de 20%) et à établir des plans d'aménagement des terroirs. Le projet contribuera aussi à organiser, planifier et quantifier les besoins pour la mise en œuvre d'une stratégie de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation (REDD+). Il contribuera en outre à concevoir les outils techniques nécessaires à la mise en œuvre de la REDD grâce à des activités pilotes qui seront testées dans le Territoire de Mambasa. Le projet prévoit de participer au système national de Monitoring, Rapportage et Vérification (MRV), à travers l'analyse des données locales et un renforcement des capacités de l'Université de Kisangani (UNIKIS). Il aidera à élaborer de manière participative un plan d'aménagement et de développement agricole à l'échelle de ses diverses zones d'intervention qui comprennent : la Réserve de Faune à Okapi, les Zones de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (ZGCRN), la Forêt de production permanente et la Forêt protégée sans affectation.

2. Bénéficiaires du projet et impacts du projet sur les bénéficiaires

2.1 Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés locales et les populations autochtones du Territoire qui habitent dans la zone d'intervention du projet. Ils comprennent plus spécifiquement: (i) les 1500 ménages qui bénéficieront d'un appui direct (fourniture de plants, formation, encadrement technique) pour le développement de la culture du cacao sous ombrage et la mise en place de plantations agroforestières; (ii) les fermiers locaux qui recevront un appui au plan organisationnel (recensement, évaluation des besoins, constitution des groupes, formation etc.) afin qu'ils puissent ultérieurement s'organiser en coopératives; (iii) les exploitants forestiers qui recevront une formation et des conseils pour gérer durablement les ressources forestières, de concert avec les populations avec qui ils les partagent; (iv) les autorités locales, administratives et coutumières qui bénéficieront d'un renforcement de capacités dans la gestion des conflits fonciers; (v) les autorités nationales qui bénéficieront des informations relatives à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. Les bénéficiaires directs incluent aussi toutes les personnes qui trouveront des emplois temporaires pendant l'exécution du projet, notamment lors de la mise en place et de l'entretien des plantations.

2.2 Les impacts du projet sont pour les personnes impliquées directement dans son exécution un revenu additionnel dû à une production accrue, les salaires générés par les emplois qui seront créés, le renforcement des capacités des agents de l'État. Par extension, le projet contribuera aussi aux efforts de réhabilitation des capacités de l'administration forestière et agricole.

3. Justification du projet

- 3.1 L'agriculture itinérante sur brulis et la forte demande en bois de chauffe sont exacerbée par une croissance démographique galopante résultant de l'arrivée massive d'immigrants venus de l'Est. L'exploitation forestière artisanale à grande échelle due à une très forte demande de bois d'œuvre des pays frontaliers (Rwanda, Ouganda, Burundi, Kenya) a entraîné la recrudescence des activités illicites de coupe de bois. Ces facteurs combinés constituent une menace très sérieuse sur la forêt, et il devient urgent de les atténuer de façon substantielle pour pouvoir préserver les richesses forestières du Territoire de Mambasa.
- 3.2 L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique et à la réduction de la pauvreté à travers une meilleure gestion des ressources forestières. Le projet permettra en effet de réduire la déforestation de 0,19% à 0,10%; de même, il permettra d'augmenter les revenus des ménages concernés de 20% à l'horizon 2017. De ce point de vue donc, le projet est conforme au Document de Stratégie Pays Axé sur les Résultats(DSPAR) de la Banque pour la période 2008-2012. Le projet est aussi en harmonie avec les piliers (iii) et (v) du Document de Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP) du pays pour la période 2007-2011, qui sont respectivement : l'amélioration de l'accès aux services sociaux et la réduction de la vulnérabilité; et la promotion de la dynamique communautaire.
- 3.3 Le projet couvre par ailleurs trois thématiques du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC), à savoir : (i) la gestion forestière et les pratiques durables ; (ii) le suivi écologique et socio-économique et les données de référence ; et (iii) les moyens de subsistance et le développement socio-économique. Le projet cadre avec le Plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), notamment avec ses axes 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 concernant l'aménagement des écosystèmes et le reboisement, la valorisation durable des ressources forestières, la conservation de la biodiversité, le développement des activités alternatives et la réduction de la pauvreté.

4. Activités du projet et résultats attendus

- 4.1 Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les activités suivantes seront entreprises dans le cadre du projet : (i) l'aménagement du territoire à travers un programme participatif d'affectation des terres et l'élaboration des plans d'aménagement pour les différentes zones définies, (ii) un programme d'information et de sensibilisation sur la dynamique REDD+ et le bien-fondé de la gestion durable des RN, (iii) le développement des moyens de subsistance compatible avec l'utilisation durable des forets et la protection de l'environnement, et (iv) le suivi écologique et socioéconomique, ainsi que l'établissement des scenarii de référence.
- 4.2 Au niveau local, les populations et les autorités administratives et coutumières bénéficieront de campagnes de sensibilisation et de séances de formation sur l'approche et les enjeux de la REDD, de même qu'elles recevront des formations sur l'organisation et la gestion des coopératives et associations d'intérêt économique commun, ainsi que sur les techniques durables de production agricole et agroforestière. Toutes les informations collectées par le présent projet, et d'autres du même genre, serviront à enrichir les compétences des parties prenantes sur l'approche REDD et les bonnes pratiques en matière de gestion forestière et d'assistance aux personnes vulnérables.